

## Financement, autonomie, sélection en L1... ce que Valérie Péresse a dit à France Universités

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Actualité n°244163 - Publié le 03/03/2022 à 18:01

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 04/03/2022 à 09:25



Valérie Péresse - © D.R.

« Je ferai de notre réarmement scientifique une priorité absolue, et l'université sera au cœur de ce réarmement scientifique, avec les organismes de recherche », déclare [Valérie Péresse](#), candidate à l'élection présidentielle, devant France Universités le 03/03/2022. C'est elle qui a souhaité s'exprimer devant les présidents, indique [Manuel Tunon de Lara](#), président de la conférence, en introduction.

Selon elle, depuis le premier PIA (Programme d'investissements d'avenir), « aucun investissement budgétaire digne de ce nom n'a été réellement consenti, et le résultat ce sont des universités et organismes écrasés par le poids de leur masse salariale ».

Pour ce faire, elle annonce plusieurs dispositifs, si elle est élue :

- Un audit de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur) « pour juger de l'opportunité des priorités retenues entre recherche fondamentale et appliquée, en lien avec les industriels. Je veux de l'efficacité, pas du saupoudrage. Sur la base de cet audit, nous accélérerons la LPR en ciblant ces objectifs ».
- Une conférence sur le financement de l'enseignement supérieur, « sans a priori, pour que les universités décident de leur modèle, et puissent tirer un meilleur parti des financements alternatifs », évoquant notamment la formation continue, et les liens avec les territoires et les entreprises « à renforcer ».
- Un programme Frex (France recherche excellence) piloté par l'ANR (Agence nationale de la recherche), « sur le modèle de l'ERC (European Research Council) ».

En matière de formation, elle réaffirme sa volonté d'une « orientation sélective en première année, avec la généralisation des prérequis », et « plus de places dans les filières professionnalisantes courtes ».

Interrogée sur la question de l'apprentissage, la candidate se dit « à fond » pour ce système, « y compris post-bac, mais surtout sur les filières courtes bac +2/3 et professionnelles ».

---

## « Je serai la présidente qui replacera la science au cœur de la décision publique »

« Je veux vous remercier pour le travail accompli en faveur du rayonnement des universités : grâce à vous depuis dix ans que de progrès parcouru dans les classements internationaux », déclare Valérie Péresse aux présidents d'université.

« Mais il faut aller encore plus loin, car plus que jamais la France a besoin de ses savants, professeurs, de ses universités, de ses organismes de recherche et d'enseignement pour faire face aux défis du monde qui vient. (...) Et pour que cette histoire s'écrive avec nous, je serai la présidente qui replacera la science au cœur de la décision publique et de mon projet politique.

Nous devons en finir avec ces années au cours desquelles le doute s'est installé, au point de remettre en cause notre confiance collective dans la science ou le progrès.

Avec vous, je porte la conviction que la science est une école de liberté (...) et qu'elle est essentielle pour relever les défis de notre civilisation : je pense à l'urgence écologique, à la compréhension d'un monde qui change qui fait naître des questions éthiques, à l'appréhension d'un monde troublé en proie aux tensions sociales, aux menaces géopolitiques que seules les SHS (Sciences humaines et sociales) peuvent analyser et expliquer. »

## Relever les défis de la santé et du numérique

Parmi les défis d'avenir, Valérie Péresse évoque celui de la santé : « L'âge des biotechnologies ne fait que commencer. Le vaccin contre la Covid mis au point en un an grâce à des décennies de recherche fondamentale en a donné un exemple Avec cette recherche de nouveaux médicaments, notre priorité doit être la formation de jeunes médecins », dit-elle. Elle indique ainsi vouloir doubler le nombre de médecins formés durant le quinquennat.

« Il faut vous préparer à augmenter massivement vos capacités de formation de ces médecins, avec la nécessité de faire des stages dans les hôpitaux publics et privés. Et pour lutter contre les déserts médicaux, je proposerai une 4<sup>e</sup> année d'internat aux généralistes au cœur des territoires carencés. »

Sur le numérique, elle estime qu'il y a « un million de jeunes à former pour répondre aux besoins numériques d'ici 2030 », et ce alors que « dans les filières scientifiques, on manque de talents dans la recherche pour faire face à ces innovations de l'avenir que sont l'IA (Intelligence artificielle), le calcul quantique, les énergies du futur, les biotechnologies ».

---

## Loi LRU : « Cette réforme de l'autonomie, nous l'avons faite ensemble »

« Je n'ai rien oublié des quatre années passées à travailler avec vous, avec les présidents des organismes de recherche, avec les étudiants, les enseignants-chercheurs », déclare la candidate qui fut ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2007 à 2011 et à l'origine de la loi LRU.

« Et quelles années ! Des années de réforme avec parfois la rue en effervescence, les blocages, beaucoup de négociations et aussi beaucoup de confiance qui se sont créées au fil des ans. Cette réforme de l'autonomie des universités, nous l'avons faite ensemble et nous avons fait bouger les lignes. »

« La loi LRU a été une loi essentielle pour nos universités, c'est aux présidents des universités qu'on les doit, à vous, à vos prédécesseurs, à ceux qui se sont emparés des nouvelles libertés qui permettent de faire entrer les universités dans le 21<sup>e</sup> siècle. »

---

## Recherche : « J'assume une dépense supplémentaire d'1 Md€ par an sur le quinquennat »

Pour accompagner sa volonté de « réarmement scientifique », Valérie Péresse dit viser « un dispositif à trois étages :

- D'abord il y a les crédits de base de vos laboratoires, qui n'ont pas été revalorisés depuis 10 ans, vous en avez besoin pour retrouver des marges de manœuvre, ils doivent être revu en modulant selon les priorités nationales.
- Ensuite, il y a l'ANR (Agence nationale de la recherche) avec les projets blancs qu'elle organise et que je maintiendrai, et en plus je veux qu'elle lance un grand programme Frex (France recherche excellence) sur le modèle de l'ERC (European Research Council) européen.
- Enfin, je souhaite des projets avancés d'innovation sur des filières prioritaires en appuyant l'effort autour des laboratoires mixtes public privé car cette formule a fait ses preuves. »

Elle ajoute que l'audit de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives

à la recherche et à l'enseignement supérieur) permettra d'affiner le coût exact, « mais j'assume qu'il se traduise par une dépense supplémentaire d'1 Md€ par an sur tout le quinquennat ».

Par ailleurs, elle dit ne pas opposer recherche fondamentale et appliquée : « Je veux les combiner, comme je veux combiner programmes blancs et recherche finalisée. Il y a 15 ans, il fallait rééquilibrer un système français qui s'appuyait surtout sur la recherche fondamentale, aujourd'hui nous sommes arrivés à l'excès inverse. Alors que l'innovation part et dépend de la recherche fondamentale, je veux que les universités puissent continuer de s'y consacrer. Pour cela, il faut moins de procédures tatillonnes d'autorisation, alléger la gestion des laboratoires, financer des contrats doctoraux, et faciliter la création d'entreprises par les chercheurs. »

## « Renouer avec un outil simple qui a fait ses preuves : le contrat »

En corollaire de la question du financement, Valérie Péresse propose « de renouer avec un outil simple qui a fait ses preuves : le contrat. Celui-là même qui permet d'articuler liberté et responsabilité, d'apporter les moyens tout en définissant des obligations proportionnées ».

Selon elle, ces dernières années, « ce contrat a perdu son sens car aucuns moyens nouveaux n'y sont vraiment associés, et parce que les acteurs territoriaux ne sont pas parties prenantes. Le résultat est que sa négociation est longue et pénible et son utilité assez relative ».

*« C'est pourquoi je veux que demain, l'État négocie avec les universités de vrais contrats d'autonomie, avec un volet budgétaire et l'occasion de poser les objectifs en matière de réussite, d'insertion, de poursuite d'études, de stratégie scientifique avec le soutien de quels organismes, de quelles entreprises, et pour quoi faire : voilà de quoi nous devons pouvoir discuter ensemble. »*

## Des moyens spécifiques pour des projets faisant collaborer universités et grandes écoles

« C'est dans ce cadre que l'État pourra donner une prime à la coopération ; et je ne pense pas à la coordination territoriale où l'Etat a essayé de forcer des formes de regroupements, mais à la coopération qui se noue autour de projets et d'ambitions et qui se traduit par des résultats.

C'est dans ce cadre que je souhaite traiter la question des relations entre universités et grandes écoles. Un sujet sur lequel il y a des progrès, mais encore trop lents. C'est pourquoi nous dégagerons des moyens spécifiques qui bénéficieront aux projets amenant universités et grandes écoles à travailler ensemble sans demander aux unes de se dissoudre dans les autres. »

## Autonomie du recrutement, débureaucratiser la recherche

« Je veux également engager l'acte 2 de la liberté des universités, ce qui passe par le fait qu'elles soient pleinement maîtresses de leur stratégie et d'abord de leur recrutement. Des expérimentations sont en cours, il faut aller plus loin », dit-elle, citant l'exemple de la nomination des DGS (Directeur/trice général(e) des services) : « pourquoi doivent-elles encore dépendre du ministère ? »

Le « choc de débureaucratisation » qu'elle appelle de ses vœux concernera la recherche : « la lourdeur des AAP (Appel à projets) épuise les chercheurs qui devraient pouvoir consacrer leur temps à la recherche plutôt que remplir des formulaires. Il faut donner plus de souplesse de gestion aux universités, en fonction des spécificités locales ».

Un peu plus loin, elle affirme :

*« Mon rôle, si j'avais l'honneur de présider notre pays, serait donc de donner tous les outils, toutes les libertés nécessaires pour redonner à la France sa première place au rang des nations. »*

## Sélection, professionnalisation, passerelles

Sur la formation, la candidate se déclare en faveur de la sélection en première année. « En faisant voter la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) qui a créé Parcoursup, la majorité sortante a fait le choix de ne pas choisir, avec une sélection qui ne dit pas son nom et sans l'accompagner des moyens nécessaires pour éviter qu'elle n'entraîne une aggravation des inégalités sociales et territoriale. Il faut choisir la clarté : à chaque fois qu'il y a plus de candidats que de places, il faut donner la priorité à ceux qui ont plus de chances de réussir car ils ont les prérequis. »

Mais pour elle, cette sélection en L1 et en master « n'est acceptable qu'à trois conditions :

- Elle doit être claire et transparente, ce qui suppose de faire la lumière sur les règles utilisées pour hiérarchiser les candidatures dans chaque formation, halte aux algorithmes opaques.
- Être bien expliquée aux étudiants et leurs familles pour permettre dès le collège de faire les bons choix.
- Parcoursup ne doit plus être une manière de gérer la pénurie de moyens dans l'enseignement supérieur. »

Elle appelle à « diversifier les parcours avec un système de capitalisation et de traçabilité des compétences plus souple et efficace, il faut multiplier les passerelles entre les voies d'accès à l'enseignement supérieur, les BTS (Brevet de technicien supérieur), les DUT (Diplôme universitaire de technologie), CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles) en les articulant encore mieux au cadre LMD (Licence Master Doctorat) ».

Sur la professionnalisation, elle souhaite plus de places dans les filières courtes. « Et je pense que l'association des universités aux CMQ (Campus des métiers et qualifications) doit être pensée à partir des métiers en tensions, territoire par territoire. Et il faudra développer les formations supérieures dans les lycées ruraux en lien avec l'université la plus proche pour éviter l'autocensure ».

## Insertion professionnelle et FTLV (Formation tout au long de la vie) : axes prioritaires

En matière d'insertion professionnelle, elle souhaite rétablir le système prévu par la loi [LRU \(Libertés et Responsabilités des Universités \(loi LRU ou loi Péresse du nom de la ministre Valérie Péresse\)](#), appelée loi d'autonomie des universités, du 10/08/2007 adoptée sous le gouvernement Fillon) « comportant une part à l'activité, mais aussi une part à la performance, notamment mesuré à l'aune de l'insertion professionnelle », et qui a été supprimé en 2012.

Elle souhaite aussi rendre public les taux d'insertion professionnelle pour chaque filière « pour aider et guider les étudiants dans leur choix. Je ne veux pas d'un délit d'initiété entre les familles ».

Face à l'évolution de la société, Valérie Péresse estime qu'il faut « un choc des compétences, avec l'aide des universités : vous devez nous aider à élever le niveau global de connaissance de la nation française grâce à la formation tout au long de la vie qui doit être pour vous désormais un axe prioritaire.

Ce développement vous permettra aussi de diversifier encore vos sources de financement. Alors plus agiles et libérées d'un carcan administratif beaucoup trop tatillon qui les corsète, les universités pourront alors davantage innover dans leur offre de formation. »

## Vie étudiante et de campus : plus de compétences aux universités

Valérie Péresse veut aussi engager « l'acte 2 de la vie étudiante ». Elle dit « ne pas ignorer le rôle du réseau des œuvres universitaires, notamment pendant la crise Covid. Mais là encore, en matière de politique sociale étudiante, pourquoi tout décider depuis Paris ? Je sais que des présidents d'université ont la volonté et la capacité de se saisir de cette compétence, et je dis pourquoi pas ! »

« De même, nous devons reprendre l'immense chantier de la rénovation immobilière, il est temps de faire un Plan campus 2 en aidant les universités à se réapproprier la pleine gestion de leur bâti. Elles doivent avoir une vraie politique immobilière et d'accueil des étudiants. »

Sur le financement des études, elle liste trois pistes :

- le rétablissement des bourses au mérite « pour développer encore la mixité sociale là où elle est insuffisante »,
- la création d'une bourse pour les reprises d'études des non bacheliers à travers le [DAEU \(Diplôme d'accès aux études universitaires. Diplôme national de niveau IV qui confère les mêmes droits que le baccalauréat.\)](#), « permettant les reprises d'études tout au long de la vie » ;
- la création « pour tous les étudiants d'une banque des jeunes pour permettre à chaque jeune, quelque soit l'assise financière de ses parents, d'obtenir un prêt à taux bonifié, qu'il ne commencera à rembourser qu'à partir d'un certain seuil : c'est comme ça que dans certains pays, on a permis de vaincre l'autocensure. »

## Les réponses de Valérie Péresse aux présidentes et présidents d'université

### « Je suis pour l'universitarisation des formations d'infirmières »

« Vous avez parlé de doubler le chiffre des étudiants en médecine. Nous l'avons déjà multiplié par quatre en 20 ans, et pourtant, nous n'avons pas multiplié par quatre les médecins dans les hôpitaux et les CHU, et surtout pas les enseignants et les enseignants hospitalo-universitaires », interpelle [Macha Woronoff](#), présidente de de l'Université de Franche-Comté et présidente de la commission Santé de France Universités.

« Quelle est votre position sur le transfert opéré de la formation de l'ensemble des professionnels de santé, à l'université ? Cette "universitarisation" de la profession paramédicale est de notre point de vue une des réponses les plus rapides aux déserts médicaux, contrairement à l'ouverture de places en première année de médecine », ajoute-t-elle.

« Je partage totalement votre avis », répond la candidate LR. « Il va falloir complètement recalibrer notre offre de formation, parce que la fin du numerus clausus ne s'est pas traduite en réalité par suffisamment de places offertes. Il faut ouvrir des passerelles, et il faut aussi qu'on puisse se qualifier tout au long de la vie », estime Valérie Péresse.

« Il faut qu'on accélère le processus de formation, qu'on accélère la montée en compétence de tous les personnels soignants, de façon à leur confier davantage de charges avec la responsabilité qui va avec. Je suis pour l'universitarisation des formations d'infirmières, et pour qu'on monte progressivement en gamme de diplôme.

Nous avons une urgence de santé, et l'université sera évidemment un endroit clé pour organiser cette montée en compétences de l'ensemble de nos personnels soignants, y compris via l'apprentissage », indique-t-elle.

### Financement : « On ne peut pas tout attendre de l'État »

« Est-ce que vous envisagez une loi de programmation pluriannuelle des universités ? », demande [Patrick Lévy](#), ancien président de l'UGA et aujourd'hui président du Comité Europe de France Universités.

« Avant de parler de loi de programmation, il faut parler de conférence de financement, et il faut qu'on se mette tous autour de la table pour voir comment est-ce qu'on va organiser la recherche et la collecte de financements », répond Valérie Péresse.

« On peut faire tous les reproches au gouvernement auquel j'ai appartenu, mais la hausse des moyens a été colossale pour l'université jusqu'en 2012, et les choses ont ensuite malheureusement pris la trajectoire inverse », souligne-t-elle.

Selon la candidate LR, « *l'État doit donc être au rendez-vous, mais on ne peut pas tout attendre de lui. L'axe majeur du repositionnement stratégique des universités doit être la formation continue* », car « *le choc de compétences devant nous est colossal. Les métiers sont tous en train de changer* ».

« *Vous devez donc vous saisir de cette question. Il y a une nouvelle relation à établir entre le monde de l'université et le monde de l'entreprise, et cela peut apporter de nouveaux financements* », adresse-t-elle aux présidents d'université.

## Plan campus 2 : un financement via l'épargne des Français

« *Comment financer le plan campus 2 dont je parle ?* », poursuit Valérie Péresse à l'adresse de Patrick Lévy.

« *Ma proposition est de fusionner le Livret A et le Livret Développement durable, puis de dégager 120 Md€ pour la transition écologique. Cela comprend la réfection des bâtiments et des infrastructures, et donc en partie des bâtiments universitaires, des logements étudiants et des campus. La conférence des financements mettra tout sur la table* », déclare-t-elle.

## Territoires : « Les financements des régions sur la formation professionnelle doivent pouvoir bénéficier aux universités »

[Philippe Raimbault](#), président de l'Université Toulouse Midi-Pyrénées, indique à Valérie Péresse que « *pour accompagner la 2<sup>e</sup> phase d'autonomie des universités, il faut aussi une évolution de l'organisation de l'État, vraisemblablement de la culture au sein même de l'État. Qu'est-ce que vous envisagez en termes d'équilibre de rôles avec les collectivités territoriales ?* »

Pour la candidate, « *ce n'est pas normal que les territoires ne soient pas suffisamment associés au financement universitaire. Pour qu'ils soient davantage associés, il faut aussi qu'ils soient impliqués dans leurs stratégies* ».

Ainsi, elle souligne : « *On a besoin aujourd'hui que les financements très puissants qu'ont les régions sur la formation professionnelle puissent aussi bénéficier aux universités* ».

## Accueil des talents en France : « Je suis pour le retour des chercheurs français partis à l'étranger »

[Emmanuelle Garnier](#), présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès et présidente de la commission des relations internationales et européennes de France Universités, interpelle Valérie Péresse sur les questions internationales : « *Quelle est votre position où quelle est votre vision pour la continuité du programme Bienvenue en France ?* »

« *Sur les relations internationales, je suis pour l'accueil des talents, mais je suis aussi pour le retour des chercheurs français partis à l'étranger, des post-docs, des doctorants* », répond la candidate LR.

« *À l'époque où j'étais ministre, on avait mis en place un programme spécial 'Retour post-doc' et ça ira avec notre ambition recherche que nous devons mettre en place. Il faut absolument éviter cette fuite des cerveaux qui est malheureusement patente aujourd'hui dans tous les domaines de la recherche* », conclut-elle.



### Valérie Péresse

Présidente du parti politique @ Soyons libres

Présidente @ Île-de-France Mobilités (IdFM)

Présidente @ Région Île-de-France (Conseil régional d'Île-de-France)

Date de naissance : 14/07/1967

### Parcours

Octobre 2019 - septembre 2021

Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF)  
Présidente

Depuis septembre 2017

Soyons libres  
Présidente du parti politique

Depuis décembre 2015

Île-de-France Mobilités (IdFM)  
Présidente

Depuis décembre 2015	<a href="#">Région Île-de-France (Conseil régional d'Île-de-France)</a> Présidente
2015 - 2019	Les Républicains Membre
Juin 2012 - janvier 2016	<a href="#">Assemblée nationale</a> Députée des Yvelines
Juin 2011 - mai 2012	Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État Ministre
Juin 2011 - mai 2012	État français Porte-parole du gouvernement de Nicolas Sarkozy
Mai 2007 - juin 2011	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Ministre
Mars 2004 - décembre 2015	<a href="#">Région Île-de-France (Conseil régional d'Île-de-France)</a> Conseillère régionale
Juin 2002 - juillet 2007	<a href="#">Assemblée nationale</a> Députée des Yvelines
2002 - 2015	Union pour un mouvement populaire Membre
1998 - 2002	Président de la République Conseillère chargée des études, de la prospective et des technologies de l'information
1992 - 1998	Conseil d'État Auditrice

#### Établissement & diplôme

-	<a href="#">HEC Paris (Ecole des hautes études commerciales de Paris)</a> Diplôme
1990 - 1992	<a href="#">École Nationale d'Administration (ENA)</a> Diplôme

Fiche n° 19525, créée le 10/10/2016 à 18:42 - Màj le 27/09/2020 à 00:04



### France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Groupement professionnel

### Adresse du siège

103 boulevard Saint-Michel  
75005 Paris France

### Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.</li><li>• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.</li><li>• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.</li></ul>
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Président : Manuel Tunon de Lara Vice-président(e)s : <ul style="list-style-type: none"><li>• Guillaume Gellé</li><li>• Virginie Dupont</li></ul>

### Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une équipe permanente : 27 personnes.</li><li>• Des conseillers et consultants : 7 personnes.</li></ul>
------------	---

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »